



Berne, le 8 novembre 2023

---

## Rapport sur les résultats

Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles

(suppression de l'exonération accordée aux véhicules automobiles électriques)

---

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Présentation du projet</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Procédure de consultation</b> .....	<b>3</b>
3.1	Aperçu des avis reçus .....	3
3.2	Résultats de la consultation .....	4
3.2.1	Suppression de l'exonération fiscale .....	4
3.2.2	Autres demandes et propositions .....	5
3.3	Autres demandes concernant l'impôt sur les véhicules automobiles .....	6
3.4	Demandes relatives au FORTA .....	6
3.5	Autres demandes et propositions.....	7
<b>4</b>	<b>Liste des participants à la consultation</b> .....	<b>8</b>
4.1	Cantons, CdC et Principauté de Liechtenstein.....	8
4.2	Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale .....	9
4.3	Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national .....	9
4.4	Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national.....	9
4.5	Autres organisations et particuliers .....	9

## 1 Contexte

Dans le cadre de différentes mesures visant à éliminer le déficit de financement structurel, le Conseil fédéral entend supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'exonération fiscale dont les véhicules automobiles électriques bénéficient à l'heure actuelle. Les véhicules automobiles électriques importés ou fabriqués en Suisse et servant au transport de personnes ou de marchandises<sup>1</sup> seront donc soumis au taux d'imposition ordinaire de 4 % prévu par la loi fédérale du 21 juin 1996 sur l'imposition des véhicules automobiles<sup>2</sup>.

La suppression de cette exonération fiscale fera augmenter les apports au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) qui proviennent de l'impôt sur les véhicules automobiles. Cela permettra de diminuer temporairement la part des recettes de l'impôt sur les huiles minérales affectée au FORTA (en général 10 %) et d'alléger ainsi le budget. La diminution de la part des recettes de l'impôt sur les huiles minérales affectée au FORTA ne faisait pas l'objet de la consultation. Au vu du contexte global, elle a cependant été mentionnée dans le projet mis en consultation.

## 2 Présentation du projet

La Limpauto habilite le Conseil fédéral à faire bénéficier les véhicules automobiles électriques d'une exonération totale ou partielle de l'impôt sur les véhicules automobiles. Cette exonération a été introduite le 1<sup>er</sup> janvier 1997 avec l'entrée en vigueur de la Limpauto (art. 1, al. 1, let. d, et al. 3, let. a, Oimpauto). Le Conseil fédéral prévoit de supprimer l'exonération fiscale dont les véhicules automobiles électriques bénéficient depuis la mise en place de l'impôt sur les véhicules automobiles.

La suppression de cette exonération nécessite une modification de l'ordonnance du 20 novembre 1996 sur l'imposition des véhicules automobiles<sup>3</sup>. Le 25 janvier 2023, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'organiser une consultation à ce sujet.

## 3 Procédure de consultation

### 3.1 Aperçu des avis reçus

Par décision du 5 avril 2023, le Conseil fédéral a habilité le DFF à ouvrir la procédure de consultation relative à la modification de l'Oimpauto. Ont été invités à donner leur avis sur le projet les cantons, la Principauté de Liechtenstein, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne et les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national, ainsi que les autres milieux intéressés. La procédure de consultation a eu lieu par voie électronique, du 5 avril au 12 juillet 2023.

L'invitation à participer à la procédure de consultation a été adressée à 62 destinataires au total. Conformément à l'aperçu ci-après, 66 avis<sup>4</sup> ont été remis dans la limite du délai imparti. Un avis est arrivé avec une semaine de retard et n'a pas été pris en compte.

---

<sup>1</sup> Petits véhicules dont le poids unitaire n'excède pas 1600 kg et qui servent au transport de personnes ou de marchandises et ensemble des voitures de tourisme

<sup>2</sup> Limpauto; RS **641.51**

<sup>3</sup> Oimpauto; RS **641.511**

<sup>4</sup> Le dossier soumis à consultation et les avis reçus peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<https://www.fedlex.admin.ch> > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023.

Participants à la consultation	Nombre total d'invitations	Réponses reçues
Cantons, CdC et Principauté de Liechtenstein	28	27
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	11	6
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3	3
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	8	4
Autres organisations et particuliers	12	26*
Total	62	66

\* dont 14 dont l'avis n'a pas été officiellement sollicité

Les destinataires suivants ont expressément renoncé à prendre position: Union patronale suisse, Fédération romande des consommateurs, Association des services des automobiles.

### 3.2 Résultats de la consultation

Les 66 réponses à la consultation reçues au total peuvent être réparties dans les trois catégories suivantes:

- 40 participants à la consultation sont favorables à la suppression de l'exonération fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- 19 avis y sont en principe favorables, mais demandent que l'entrée en vigueur se fasse à une date ultérieure ou que la mise en œuvre ait lieu en plusieurs étapes;
- sept participants à la consultation rejettent la suppression de l'exonération fiscale.

La grande majorité des participants à la consultation accepte la suppression de l'exonération fiscale; près d'un tiers d'entre eux émet des réserves quant à la date de son entrée en vigueur.

#### 3.2.1 Suppression de l'exonération fiscale

##### – Approbation

Au total, 18 cantons (AI, AR, BL, FR, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VS et ZG) et la DTAP sont favorables à la suppression de l'exonération fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Quatre partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale (le PLR, Les VERT-E-S, Le Centre et le PS) et trois associations faîtières qui œuvrent au niveau national (le SAB, l'acs et l'USS) approuvent la suppression de l'exonération fiscale à la date proposée. 14 autres organisations et particuliers acceptent la suppression de l'exonération fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (l'ACS, Avenenergy, BirdLife, EIT, Greenpeace, Infra, Lütolf, PUSCH, la SSE, la FSE, Sympacharge, l'ufs, l'ATE et le WWF).

Certains avis n'exposent pas en détail les raisons pour lesquelles ils approuvent le projet. Lorsqu'une justification est donnée, elle reprend pour l'essentiel les arguments du Conseil fédéral figurant dans le rapport explicatif du projet mis en consultation (importantes pertes de recettes, développement de la mobilité électrique ne nécessitant pas d'autre encouragement fiscal).

##### – Approbation avec réserves

Huit cantons (AG, BE, BS, GE, NE, SG, VD et ZH), le pvl, trois associations faîtières qui œuvrent au niveau national (l'UVS, economiesuisse et l'USAM) et sept autres organisations (l'UPSA, la CVCI, energie-wende-ja, Lucid, routesuisse, swisscleantech et le TCS)

approuvent la suppression de l'exonération fiscale, mais souhaitent qu'elle entre en vigueur à une date ultérieure (voir ch. 3.2.2). Les principales raisons avancées pour demander une entrée en vigueur différée sont notamment les suivantes:

- la part des véhicules automobiles électriques dans l'ensemble du parc automobile suisse reste très faible;
- une suppression trop rapide de l'exonération fiscale freinerait le développement futur de la mobilité électrique et mettrait ainsi en péril les objectifs de la feuille de route pour la mobilité électrique, et
- la suppression de l'exonération fiscale entraînerait une augmentation du prix des véhicules automobiles électriques à un moment critique pour leur implantation sur le marché.

#### - Rejet

La suppression de l'exonération fiscale est rejetée par l'UDC, Travail.Suisse, AMAG, auto-suisse, suisse.ing, Swiss eMobility et la VFAS. L'UDC demande une égalité de traitement fiscal pour toutes les catégories de véhicules, mais souhaite la mettre en œuvre en supprimant l'impôt sur les véhicules automobiles. Par ailleurs, les raisons avancées pour rejeter le projet sont pour l'essentiel identiques à celles qui sont invoquées pour l'approuver avec réserves et incluent en outre l'insuffisance du délai de préparation pour le secteur automobile.

### 3.2.2 Autres demandes et propositions

L'aperçu ci-après montre les demandes et propositions reçues qui concernent la date de la suppression de l'exonération fiscale.

Demandes/propositions		présentées par
Suppression de l'exonération fiscale à une date ultérieure:		
	au 1 <sup>er</sup> janvier 2025;	VD; UPSA
	au 1 <sup>er</sup> janvier 2026;	BS, NE; economiesuisse
	au 1 <sup>er</sup> janvier 2028 au plus tôt;	VFAS
	dans 2 à 3 ans;	UVS
	dans 5 à 10 ans;	Travail.Suisse
	en coordination avec le programme d'encouragement prévu pour les infrastructures de recharge dans la loi sur le CO <sub>2</sub> pour la période postérieure à 2024 (soit en 2025 au plus tôt);	ZH
	dès qu'une part encore à définir d'importations de véhicules électriques aura été atteinte;	SG
	dès que les véhicules automobiles électriques représenteront 40 % des nouvelles immatriculations;	energie-wende-ja
	sans mention d'un délai.	AG, BE, GE; pvl; CVCI
Possibilité pour la branche automobile de planifier la date de la suppression de l'exonération fiscale		economiesuisse; UPSA, auto-suisse, routesuisse, TCS, VFAS
Relèvement progressif du taux d'imposition		BL; pvl; routesuisse
Relèvement progressif du taux d'imposition à partir de 2025		swisscleantech
Relèvement progressif du taux d'imposition jusqu'en 2028		USAM

Relèvement progressif du taux d'imposition dès que les objectifs fixés dans la feuille de route pour la mobilité électrique auront été atteints	Swiss eMobility
Exonération fiscale pour les véhicules commandés avant l'entrée en vigueur, mais livrés après celle-ci	ACS, UPSA, routesuisse
Maintien de l'exonération fiscale pour les véhicules automobiles électriques légers et de très petite taille	VD
Maintien de l'exonération fiscale pour les véhicules automobiles électriques très efficaces (valeur WLTP inférieure à 170 Wh/km)	Lucid

### 3.3 Autres demandes concernant l'impôt sur les véhicules automobiles

Plusieurs participants à la consultation ont non seulement donné expressément leur avis sur la modification prévue de l'Oimpauto, mais ont également présenté des demandes générales concernant l'impôt sur les véhicules automobiles. Ces dernières ne font pas partie du projet relatif à la suppression de l'exonération fiscale et nécessitent toutes une modification de la Limpauto.

Demands/propositions	présentées par
Suppression de l'impôt sur les véhicules automobiles	UDC
Remise en question fondamentale de l'impôt sur les véhicules automobiles, étant donné qu'il s'agit de fait de droits de douane grevant des produits industriels	auto-suisse
Système fiscal fondé sur la consommation d'énergie comme base de calcul de l'impôt, plutôt que sur la valeur	TG; pvl, Les VERT-E-S; UVS; Greenpeace, FSE, ATE, WWF
Système fiscal fondé sur un impôt de base et une contribution supplémentaire dépendant des émissions de CO <sub>2</sub>	NE
Calcul de l'impôt sur les véhicules automobiles sur la base de la puissance du moteur, du poids du véhicule et du nombre de tours de roue sur un parcours donné	Lütolf
Relèvement du taux d'imposition ordinaire au lieu de la suppression de l'exonération fiscale accordée aux véhicules automobiles électriques	BL
Relèvement temporaire du taux d'imposition ordinaire afin de garantir les apports au FORTA	swisscleantech
Abaissement du taux d'imposition ordinaire si l'imposition des véhicules automobiles électriques donne lieu à des recettes supplémentaires	UDC

### 3.4 Demandes relatives au FORTA

Le 25 janvier 2023, le Conseil fédéral a décidé, en plus de supprimer l'exonération fiscale accordée aux véhicules automobiles électriques, de diminuer temporairement la part des recettes de l'impôt sur les huiles minérales affectée au FORTA. Cette diminution ne faisait pas l'objet de la consultation. Au vu du contexte global, elle a cependant été mentionnée dans le projet mis en consultation. Plusieurs participants à la consultation ont tout de même donné

leur avis à ce sujet. Ces remarques et propositions, qui nécessitent pour certaines une modification de la Constitution, sont présentées ci-dessous dans un souci d'exhaustivité.

Demandes/propositions		présentées par
Diminution temporaire de la part des recettes de l'impôt sur les huiles minérales affectée au FORTA:		
	pas de diminution	SAB, USAM; UPSA, EIT, Infra, SSE, routesuisse, TCS, VFAS
	diminution pendant 3 ans au maximum	PLR
	diminution jusqu'en 2030 au maximum et de 50 % de l'apport actuel au maximum	ACS
	diminution permanente, sauf si les fonds sont affectés exclusivement aux projets d'agglomération et non pas aux routes nationales	PS; USS
	compensation intégrale de la diminution par les recettes supplémentaires de l'impôt sur les véhicules automobiles	DTAP
Suppression de l'affectation obligatoire de l'impôt sur les véhicules automobiles au FORTA		Greenpeace, FSE, ATE, WWF
Réforme du FORTA afin que les recettes supplémentaires ne soient pas affectées à la construction des routes		Les VERT-E-S
Garantie d'une dotation suffisante du FORTA		VS

### 3.5 Autres demandes et propositions

En contrepartie de la suppression de l'exonération fiscale, deux cantons (LU et NW) demandent le respect des valeurs limites de CO<sub>2</sub> prévues par la loi du 23 décembre 2011 sur le CO<sub>2</sub><sup>5</sup> pour les parcs de véhicules, lors de l'importation de voitures de tourisme ou de livraison, ainsi que la sanction adéquate des infractions commises dans ce domaine. Ils demandent en outre la mise en œuvre rapide des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF) tirées de l'évaluation réalisée dernièrement au sujet de l'efficacité des sanctions CO<sub>2</sub> pour les nouvelles voitures de tourisme ou de livraison<sup>6</sup>.

Un canton (OW) suggère d'examiner des mesures autres que l'exonération fiscale pour poursuivre la réflexion sur l'encouragement de la mobilité électrique.

<sup>5</sup> RS 641.71

<sup>6</sup> Numéro d'audit du CDF: 21307

## 4 Liste des participants à la consultation

### 4.1 Cantons, CdC et Principauté de Liechtenstein

<b>Abréviation</b>	<b>Désignation exacte</b>
AG	Chancellerie d'État du canton d'Argovie
AI	Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
AR	Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
BE	Chancellerie d'État du canton de Berne
BL	Chancellerie d'État du canton de Bâle-Campagne
BS	Chancellerie d'État du canton de Bâle-Ville
FR	Chancellerie d'État du canton de Fribourg
GE	Chancellerie d'État du canton de Genève
GL	Chancellerie d'État du canton de Glaris
GR	Chancellerie d'État du canton des Grisons
JU	Chancellerie d'État du canton du Jura
LU	Chancellerie d'État du canton de Lucerne
NE	Chancellerie d'État du canton de Neuchâtel
NW	Chancellerie d'État du canton de Nidwald
OW	Chancellerie d'État du canton d'Obwald
SG	Chancellerie d'État du canton de Saint-Gall
SH	Chancellerie d'État du canton de Schaffhouse
SO	Chancellerie d'État du canton de Soleure
SZ	Chancellerie d'État du canton de Schwyz
TG	Chancellerie d'État du canton de Thurgovie
TI	Chancellerie d'État du canton du Tessin
UR	Chancellerie d'État du canton d'Uri
VD	Chancellerie d'État du canton de Vaud
VS	Chancellerie d'État du canton du Valais
ZG	Chancellerie d'État du canton de Zoug
ZH	Chancellerie d'État du canton de Zurich
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

## 4.2 Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

<b>Abréviation</b>	<b>Désignation exacte</b>
Le Centre	Le Centre
Les VERT-E-S	Les VERT-E-S suisses
PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux
PS	Parti socialiste suisse
pvl	Parti vert'libéral suisse
UDC	Union démocratique du centre

## 4.3 Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

<b>Abréviation</b>	<b>Désignation exacte</b>
acs	Association des communes suisses
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
UVS	Union des villes suisses

## 4.4 Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

<b>Abréviation</b>	<b>Désignation exacte</b>
economiesuisse	Association faitière de l'économie suisse
Travail.Suisse	Association faitière des travailleurs et travailleuses
USAM	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse

## 4.5 Autres organisations et particuliers

<b>Abréviation</b>	<b>Désignation exacte</b>
ACS	Automobile Club de Suisse
AMAG	Groupe AMAG SA
ATE	Association transports et environnement
auto-suisse	Association des importateurs suisses d'automobiles
Avenergy	Avenergy Suisse
BirdLife	BirdLife Suisse

CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
EIT	EIT.swiss
energie-wende-ja	energie-wende-ja
FSE	Fondation suisse de l'énergie
Greenpeace	Greenpeace Suisse
Infra	Infra Suisse
Lucid	Lucid Motors
Lütolf	Beat Lütolf
PUSCH	Fondation suisse pour la pratique environnementale
routesuisse	Fédération routière suisse FRS
SSE	Société suisse des entrepreneurs
suisse.ing	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils
swisscleantech	swisscleantech
Swiss eMobility	Swiss eMobility
Sympacharge	Sympacharge GmbH
TCS	Touring Club Suisse
ufs	Umweltfreisinnige St. Gallen
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile
VFAS	Association du commerce automobile indépendant suisse
WWF	World Wildlife Fund Suisse